

# Rapport du jury des concours d'entrée à l'Institut régional d'administration de Metz

## Session 2022-1

**La réussite aux concours d'accès à un institut régional d'administration (IRA) nécessite une préparation spécifique permettant d'acquérir le socle de connaissances que le jury est en droit d'attendre d'un candidat, conformément au programme des épreuves. La réussite aux concours des IRA nécessite également de maîtriser les règles de comportement et d'expression écrite et orale qui seront nécessaires à un futur agent de catégorie A de la fonction publique. Elle nécessite enfin d'avoir préalablement réfléchi à ce qu'implique, en termes de posture, notamment managériale, de métiers et de carrière, l'entrée dans le corps des attachés d'administration de l'Etat.**

**Le présent rapport, qui s'appuie sur les contributions de l'ensemble du jury des trois concours, s'attache, au-delà du bilan quantitatif, à répondre aux interrogations des candidats qui ont présenté le concours cette année, sans y avoir réussi, et à aider les futurs candidats dans leur préparation.**

Le président des jurys tient à souligner que la session du printemps 2022 s'est déroulée dans d'excellentes conditions grâce à l'implication sans faille et au professionnalisme des membres des jurys et il se fait leur porte-parole pour remercier chaleureusement l'ensemble des équipes de l'IRA dirigées par M. Paul-Emmanuel Grimonprez et tout particulièrement à M. François Le Rest, directeur de la formation initiale, à Mme Anne-Laure Vignon et à Mme Cindy Osieka, gestionnaires du service concours et examens, qui ont œuvré excellemment au bon déroulement matériel du concours et beaucoup contribué à la bonne ambiance dans laquelle celui-ci s'est déroulé.

On soulignera à cet égard que, conformément aux consignes gouvernementales, les règles sanitaires liées à la pandémie ont pu, cette année, être allégées, contribuant à un plus grand confort de tous en particulier dans le déroulement des épreuves orales.

Tout au long du concours, en amont des épreuves et durant celles-ci, une grande attention a été portée à la coordination et à la préparation des membres des jurys, avec notamment une formation spécifique des membres. Les épreuves de questionnaires à choix multiples (QCM) ont été corrigées de façon automatisée au niveau national pour tous les IRA. Depuis la session d'automne 2021, il a été tenu compte des difficultés connues en 2020 lors de la mise en place de l'épreuve de QCM. Le barème de notation a été rééquilibré. Les réponses erronées à l'épreuve de QCM sont désormais sanctionnées par un demi-point négatif, contre un point précédemment. La note de cas pratique a été corrigée par des binômes de correcteurs, suivant une grille extrêmement précise, visant à réduire autant que faire se peut le caractère inévitablement subjectif de l'évaluation d'une copie. Une péréquation automatisée a également contribué à harmoniser les notations portées par chaque binôme.

Les membres des jurys exercent ou ont exercé professionnellement au service de l'Etat. Les équipes de l'IRA, en liaison avec le président des jurys ont veillé à la bonne représentation de chacun des grands univers professionnels d'affectation des futurs attachés : en administration centrale, en administration déconcentrée sur le territoire et au sein des établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Leur appréciation des candidats est nourrie par une expérience professionnelle riche et diversifiée.

L'équilibre global des jurys est assuré également par son renouvellement partiel tous les ans.

## 1. Données statistiques

Il est toujours utile de revenir en premier lieu sur un certain nombre d'éléments statistiques généraux.

S'agissant de la participation aux épreuves les résultats sont contrastés :

**Les taux de présence 2022-1 sont les suivants :**

Admissibilité	Concours externe	Concours interne	3e concours
Postes offerts	39	30	8
Admis à concourir	741	461	76
Présents Écrit	408	236	48
% présents	55,1%	51,2%	63,2%

Pour mémoire, pour la session 2021-1, le nombre de postes à pourvoir et le taux de présence, figurent dans le tableau ci-dessous :

Admissibilité	Concours externe	Concours interne	3e concours
Postes offerts	39	30	8
Admis à concourir	900	483	106
Présents Écrit	437	252	52
% présents	48,6%	52,2%	49,1%

On peut donc relever que le nombre de candidats admis à concourir baisse, voire chute pour le concours externe (-17,7 %) et le 3<sup>e</sup> concours (-28,3 %: mais les quantités en jeu n'ont pas de valeur statistique probante). Le chiffre du concours externe, s'il se confirmait, devrait conduire la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) à se pencher sur la problématique de l'attractivité de la fonction publique de l'État, et notamment pour les fonctions d'encadrement. Dans l'immédiat, pour la session du printemps 2022, pour un nombre de postes à pourvoir identique à celui de l'an dernier, les jurys ont disposé d'un nombre de candidats présents en légère baisse pour chacun des trois concours, mais encore suffisant pour effectuer une sélection satisfaisante.

On note logiquement que le **taux de sélectivité** diminue légèrement pour chacun des concours :

	Concours externe	Concours interne	3e concours
Taux de sélectivité (présents à l'écrit/admis 2022-1)	10,5	7,9	6
Taux de sélectivité (présents à l'écrit/admis 2021-1)	11,2	8,4	6,5

On ne pourra une fois de plus que déplorer que le taux des présents au premier écrit tourne toujours autour d'un candidat présent pour deux inscrits, engendrant par là même des coûts considérables pour l'administration et ce sans aucun bénéfice. Tout au plus pourra-t-on constater, sans en tirer de conclusions particulières, que le taux de présents par rapport aux inscrits est un peu moins mauvais à Metz que dans les autres IRA.

On doit également relever, même pour les épreuves d'admission, un absentéisme non négligeable, puisque pour l'ensemble des trois concours, pour 192 admissibles, seuls 175 candidats se sont présentés. Ceci étant

plus particulièrement flagrant pour le concours externe ou plus d'un sur dix ne s'est pas déplacé pour l'épreuve orale.

**L'analyse des résultats par genre**, cohérents par rapport à ceux de l'an dernier, ne suscite pas de points de vigilance particulière de la part des jurys, ainsi que le font apparaître les éléments statistiques suivants :

Pour les trois concours, le nombre de femmes inscrites, comme le nombre de présentes à l'écrit passe de 55%\*1 (concours externe) à 60 % (troisième concours), pour atteindre (concours interne) les 70 %.

Les résultats finaux (admission) traduisent voire amplifient ce phénomène, puisque les candidates reçues en liste principale représentent de nouveau presque 50 % des lauréats du concours externe, 60 % des lauréats, du 3<sup>e</sup> concours et pour le concours interne atteignent les 80 %. On notera juste que le ratio légèrement plus faible des femmes reçues au concours externe par rapport aux inscrites s'explique d'une part par un absentéisme proportionnellement plus important à l'écrit, et d'autre part par une moindre réussite aux épreuves écrites. Le pourcentage de femmes reçues au concours interne est encore plus élevé que l'an passé, mais il convient de rappeler que ces chiffres doivent être appréhendés avec précaution, les volumes en cause n'atteignant pas une taille statistiquement significative.

**En termes d'âges** enfin, on trouvera ci-dessous quelques éléments statistiques, n'appelant pas de commentaires particuliers.

		Âge maximum	Âge minimum	Âge moyen
Concours externe	Liste principale	41	23	26,7
	Liste complémentaire	29	22	24,8
Concours interne	Liste principale	54	31	40,3
	Liste complémentaire	48	28	37,7
3 <sup>e</sup> concours	Liste principale	50	35	41,9
	Liste complémentaire	49	49	49

## 2. Observations du jury

**La seconde partie de ce rapport vise à analyser** l'approche que les candidats ont collectivement eu de ces concours, telle que la traduisent les notes obtenues et à en tirer des enseignements et des conseils qui, s'ils étaient lus et intégrés par les futurs candidats, seraient de nature à leur fournir des clefs pour la réussite.

Le rédacteur du présent rapport a bien conscience qu'en cela il n'innovera guère par rapport à ce qu'ont écrit ses prédécesseurs et que malgré la grande pertinence des recommandations déjà formulées, trop de candidats donnent le sentiment de n'avoir pas mesuré ce qui était attendu d'eux.

Il ne devrait pas être nécessaire de rappeler qu'un concours demande une préparation personnelle importante, adaptée aux attendus spécifiques à ce concours, qui ne saurait se réduire au suivi d'une formation dans un organisme spécialisé ni se reposer sur le seul socle de connaissances acquis lors du parcours universitaire ou professionnel, quand bien même serait-il de haut niveau.

Or, beaucoup de prestations tant écrites qu'orales laissent à penser que les candidats n'ont pas -ou ont mal-préparé les épreuves.

---

<sup>1</sup> Pour des questions de lisibilité, les chiffres ont été arrondis

## 2.1. Les épreuves écrites

Ainsi, ce sont au final environ un quart des candidats qui se sont vu attribuer une note éliminatoire tant à l'épreuve du QCM qu'à celle du cas pratique (22,3% au concours externe, 26,7 % au concours interne et 31,2 % au 3<sup>e</sup> concours sur l'ensemble des deux épreuves).

### 2.1.1. L'épreuve de questions à choix multiple (QCM)

**Pour ce qui est de la première**, alors que la grille de notation du questionnaire à choix multiples (QCM) a été révisée récemment par réduction du montant des points négatifs en cas de réponse erronée et que la majeure partie des questions n'auraient pas dû poser de problème à un candidat correctement préparé, les résultats à cette épreuve sont globalement médiocres et le taux de candidats ayant obtenu une note éliminatoire est encore très important même si le changement de barème précité a permis de limiter celui-ci.

Au-delà de la question – évidemment essentielle - de la note obtenue, l'enjeu de cette épreuve est important également en ce que la formation délivrée par l'Institut est dorénavant axée sur l'acquisition de réflexes professionnels davantage que de connaissances et qu'elle ne permettra donc pas de combler des lacunes trop importantes dans des domaines pourtant indispensables pour la poursuite d'une carrière satisfaisante dans les métiers d'attachés.

Une bonne préparation de cette épreuve demande donc de se mettre en situation de disposer d'un niveau de connaissances administratives générales solide sur l'ensemble du programme défini et de s'être entraîné à gérer correctement la durée de l'épreuve, c'est-à-dire de s'être notamment mis en capacité de traiter l'ensemble du QCM. Quand bien même la technique adéquate est évidemment individuelle, on indiquera qu'il peut être opportun pour le candidat de ne pas s'éterniser sur les questions dont la réponse ne lui est pas immédiatement évidente pour passer plus vite aux questions qui lui sont plus accessibles, quitte à ce qu'il y revienne en fin de parcours, s'il lui reste du temps.

Au plan statistique, s'agissant de l'épreuve du QCM, on notera en premier lieu une relative homogénéité des résultats entre les différents concours, les candidats internes se montrant toutefois légèrement plus faibles que les candidats du 3<sup>e</sup> concours et du concours externe. D'autre part, toutes les thématiques n'offrent semble-t-il pas le même degré de difficultés pour les candidats : si la culture numérique apparaît comme maintenant assez bien maîtrisée par un nombre significatif de candidats (16/20 des questions ont connu au moins 50% de bonnes réponses) ; les thématiques relatives à la culture administrative et aux finances publiques font moins bien (respectivement 28/60 et 9/20) ; en revanche, les résultats des questions sur les institutions européennes ne lassent pas d'inquiéter, seules 5 questions sur les 20 posées ont connu au moins 50 % de bonnes réponses, certaines n'atteignant pas les 10% .

Sans surprise, c'est également sur cette thématique que l'on trouve le plus grand nombre de non-réponses ou de réponses erronées.

La plupart des attachés d'administration de l'Etat actuellement recrutés seront appelés à traiter de près ou de loin dans leur quotidien professionnel des dossiers en lien avec les questions européennes, la méconnaissance de ce domaine par les candidats est donc extrêmement dommageable. Ils ne peuvent donc qu'être vivement incités à travailler ces questions avec le plus grand soin, à la fois, évidemment dans la perspective d'améliorer leurs chances de réussite au concours, mais aussi afin de se doter de bases qui seront éminemment utiles dans leur carrière ultérieure.

### 2.1.2. L'épreuve de cas pratique

**S'agissant ensuite de l'épreuve de cas pratique**, il me semble important de rappeler en préalable qu'au plan de la forme, elle doit respecter deux critères essentiels et parfois ignorés des candidats : la copie qui est manuscrite doit être calligraphiée de manière lisible et ne doit comporter aucun signe distinctif de nature à créer une rupture d'anonymat.

Quels que soient les efforts faits par les correcteurs pour lire avec neutralité les copies les moins déchiffrables, et certaines copies ont réellement demandé un investissement important en ce domaine, il n'en demeure pas moins que le candidat prend le risque, en ne soignant pas la forme de son écriture, que son propos ne soit pas compris tel qu'il souhaitait l'exprimer et que sa note s'en trouve amoindrie.

Certes, l'épreuve est un « cas pratique » et certains candidats ont donné une forme assez nettement administrative à leur copie, mais, il faut savoir arrêter le mimétisme avant de franchir le seuil des règles générales des concours : cette année encore, nous avons dû éliminer deux copies pour rupture manifeste de l'anonymat : ces candidats avaient fait figurer leur nom sur la copie. Il s'agissait en toute vraisemblance de fautes d'inattention, mais *dura lex sed lex*, la sanction n'en est pas moins absolue.

Enfin, il ne devrait pas être besoin de préciser qu'une copie rédigée dans un français correct, avec une orthographe soignée et un style fluide ne peut être qu'opportune, même si ses éléments de forme ne sauraient compenser le moins du monde l'absence de fond. Une copie bien tournée mais creuse n'emportera pas non plus la conviction du jury.

De ce point de vue, trop de candidats n'ont pas intégré le fait que la nature de l'épreuve a changé et qu'il ne s'agit pas de rédiger une note administrative plus ou moins « habillée » en cas pratique mais bien de produire un ensemble de documents apportant une réponse pratique à la question posée/aux questions posées. L'arrêté du 28 mars fixant -notamment- la nature des épreuves est d'ailleurs parfaitement explicite : « [La résolution du cas pratique prend la forme d'une note argumentée visant notamment à introduire les propositions de solution pratique du candidat. Ces propositions prennent la forme de documents annexes opérationnels] ».

A cet égard, il me semble essentiel de souligner ici que les documents dits « documents annexes opérationnels » ont trop souvent été traités à la va-vite, quand ils ont été rendus. Manifestement, la plupart des candidats n'avaient pas lu avec suffisamment d'attention l'arrêté précité en faisant un contresens sur le mot « annexes » sans s'arrêter sur le mot « opérationnels » et n'ont pas perçu que la note sur laquelle ils avaient focalisé leurs efforts, avait vocation à introduire (c'est moi qui souligne) ces pièces « annexes » qui sont au cœur du sujet et devaient recevoir la meilleure attention.

A titre d'illustration, il suffit pour s'en convaincre de relire cet extrait du sujet de cette session :

« [Parallèlement, le préfet souhaite élargir le périmètre des collectivités engagées dans la démarche et prévoit d'organiser un séminaire de présentation destiné à susciter l'engagement des collectivités volontaires. Il vous demande d'élaborer les documents nécessaires pour présenter, lors de ce séminaire, l'ensemble de la démarche ainsi que ses perspectives.

*Dans cet objectif, vous préparerez à l'intention du préfet une note présentant les objectifs poursuivis par les ZFE-m et les modalités de leur mise en œuvre, et proposant une stratégie de mobilisation à l'échelle du département.*

*Afin d'illustrer vos propositions, vous joindrez à votre note une première annexe opérationnelle présentant un bilan à mi-parcours de l'action des collectivités déjà engagées.*

*Vos propositions seront également étayées par une seconde annexe opérationnelle que vous choisirez dans la liste ci-dessous :*

- Une proposition de modèle de feuille de route ;
- Un programme du séminaire de présentation de la démarche ;
- Une carte des acteurs ;
- Un projet de communication institutionnelle.] »

Il est évident dès l'abord que ce qu'attend au premier chef le Préfet ce sont des propositions opérationnelles de mobilisation des acteurs du département sur la base du bilan établi à mi-parcours et pas une note administrative s'étendant sur un contexte politico-administratif qu'il connaît parfaitement.

De ce fait les annexes sont des éléments essentiels de ce que le Préfet a demandé à son « référent ZFE », ce que bien trop peu de candidats ont compris.

Plus généralement, on ne saurait trop recommander aux candidats de lire attentivement le sujet dans son intégralité et notamment la description précise des documents attendus en ayant à l'esprit le souci de répondre aux attentes exprimées. L'écueil principal est en effet de céder à la tentation de rédiger une note de synthèse sur la thématique abordée (ici, les ZFE, voire la qualité de l'air ou encore plus généralement les problématiques environnementales) là où la commande est de fournir des documents opérationnels.

Ici encore, il ne s'agit somme toute que d'anticiper sur l'activité classique d'un attaché d'administration qui vise pour l'essentiel à apporter des réponses concrètes aux attentes de nos concitoyens et peu de réflexion conceptuelle pure.

Pour conclure sur les épreuves écrites, s'agissant de la méthodologie de correction, je précise que les binômes de correcteurs ont utilisé une grille d'analyse détaillée, comportant un grand nombre d'items chiffrés. Le but poursuivi étant d'une part de s'assurer que tous les éléments figurant dans les attendus étaient bien pris en compte et d'autre part de réduire au maximum le risque d'une notation trop générale.

Le Président a veillé également à ce que les binômes de correction d'un même concours avancent dans le traitement de leurs copies à des rythmes comparables et aussi régulier que possible et s'est assuré que leurs notations soient statistiquement homogènes.

Il doit être précisé qu'un système de péréquation automatisé est utilisé pour assurer au final l'homogénéité entre les groupes de correcteurs d'un même concours.

Pour terminer sur quelques éléments concernant les conditions d'admissibilité, la préoccupation des jurys a été d'une part de s'assurer de pouvoir entendre un nombre suffisant de candidats à l'oral pour disposer d'une latitude de choix pas trop contrainte et notamment en intégrant les probables défections et d'autre part de conserver une barre d'admissibilité d'un niveau acceptable. Dans le respect de ces deux conditions, la réunion d'admissibilité a permis de retenir pour l'oral un nombre de candidats entre 2,1 et 2,7 fois supérieurs aux nombres de postes à pourvoir.

Ainsi 106 candidats ont été admis à se présenter à l'oral du concours externe pour 39 postes à pourvoir, 65 pour 30 postes au concours interne et 21 pour 8 postes au 3<sup>e</sup> concours.

Les barres d'admissibilité pour chacun des concours ont été les suivantes : 10/20 pour le concours externe, 8,9/20 pour le concours interne et 8,64/20 pour le 3<sup>e</sup> concours.

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes quant au niveau moyen extrêmement décevant des candidats à ces concours, à tout le moins pour ce qui est des notes obtenues aux épreuves écrites.

## 2.2. L'épreuve orale

**Pour aborder maintenant l'épreuve orale**, je commencerai par souligner que la précaution prise à l'admissibilité de prévoir un certain taux de désistement, s'est une fois de plus révélée pertinente, puisqu'au concours externe, seuls 93 des 106 candidats retenus se sont finalement présentés à l'épreuve, 61 pour 65 pour le concours interne et -c'est une exception- l'intégralité des 21 candidats admissibles au 3<sup>e</sup> concours ont été auditionnés.

On peut comprendre assez facilement que certains candidats aient pu faire défaut suite à leur réussite à un autre concours passé en parallèle, mais il ressort cependant des indications fournies par les candidats se désistant que certains avaient privilégié l'oral d'un autre concours sans pour autant avoir de certitude quant à leur admission. On se bornera à souligner que cette stratégie n'est pas sans risques.

Les candidats à chacun des trois concours ont été entendus à l'oral par trois membres du jury (le jury du concours externe ayant été réparti en 2 sous-jurys d'oral) qui avaient au préalable étudié attentivement leur dossier (fiche individuelle de renseignement ou dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) et préparé des questions s'y rapportant.

Dans un souci de veiller à l'harmonisation des épreuves orales et de s'assurer de leur bon déroulement, le Président a assisté à un maximum des épreuves orales des 3 concours sans, bien entendu, y participer.

Chaque candidat a été accueilli par un membre du jury d'oral qui lui a rappelé brièvement les modalités de l'épreuve. Les candidats se sont vus informés de la latitude qui leur était laissée de porter ou non un masque sur les voies respiratoires pendant la durée de l'épreuve et ont pu bénéficier d'une petite bouteille d'eau.

Les candidats à l'oral disposaient tous d'un minuteur extrêmement lisible leur permettant de savoir en permanence où ils en étaient de la durée de leur oral, notamment pour les 5 minutes d'exposé qui leur étaient dévolues. Ceux d'entre eux qui, nonobstant, risquaient de dépasser ce délai se voyaient avertis environ 30 secondes avant la fin des 5 minutes et invités à se diriger vers leur conclusion. A l'issue du temps réglementaire de 30 minutes, le minuteur sonnait la fin de l'épreuve.

Les quelques candidats ayant été sujets à un trac trop prononcé, ont été gentiment invités par le jury à prendre quelques secondes pour se désaltérer et reprendre le fil de leur propos.

Une candidate avait demandé à bénéficier d'un tiers temps, ce qui lui a été accordé. Enfin, trois candidats ultramarins avaient demandé à passer l'épreuve en visioconférence, ce qui a été possible grâce à la contribution des services préfectoraux qui ont pu garantir la régularité de l'épreuve. Qu'ils en soient ici remerciés. Dans un cas, la qualité momentanément insuffisante de la liaison a rendu nécessaire l'arrêt du minuteur, le temps de rétablir la liaison.

Au global, les conditions matérielles des épreuves orales ont été optimales (merci de nouveau aux équipes de l'IRA de Metz) et l'égalité de traitement impeccablement respectée.

**S'agissant maintenant de ce qu'il faut retenir de la qualité globale des prestations orales**, si le meilleur a pu côtoyer le moins bon, force est de constater que comme pour l'écrit, la déception est malheureusement le mot à mettre une nouvelle fois en exergue.

Beaucoup trop de candidats semble ne pas avoir réellement et sérieusement préparé l'oral et ne pas en maîtriser les principes fondamentaux. Combien déclarent marquer un intérêt pour une affectation dans telle ou telle administration et ne sont pas capables de fournir des indications ne serait-ce que sommaires sur l'administration en question ? Combien, récitant une leçon trop bien apprise, se présentent comme des tenants d'un « management bienveillant » qui, mis en situation, traitent la problématique qui leur est soumise par un passage immédiat à la procédure disciplinaire ? Combien, interrogés sur le profit qu'ils comptent retirer d'une scolarité à l'IRA, démontrent qu'ils ne sont même pas allés consulter le site de l'Institut pour y découvrir le programme et les modalités de la formation ?

Nous allons devoir une fois de plus enfoncer une porte pourtant largement ouverte par mes prédécesseurs.

Le temps de présentation initiale dont dispose le candidat est l'occasion pour lui, à partir de son parcours académique et le cas échéant professionnel, de se présenter, d'explicitier son ambition et son projet. Il doit en profiter pour mettre en avant des éléments ne figurant pas dans son dossier et non pas se borner à en réciter le contenu. Il va sans dire que cette partie aussi doit se préparer et idéalement via des simulations.

Le jury attend par ailleurs des candidats, quel que soit le concours, un socle minimal de connaissances sur l'organisation de l'État, notamment dans les territoires, et sur son fonctionnement. Il est toujours utile de rappeler que la formation à l'IRA n'a pas vocation à combler les lacunes dans la culture générale administrative des lauréats. Le jury se doit donc de vérifier qu'à défaut de connaissances étendues relevant

du domaine de l'expertise, le candidat dispose des repères suffisants et qu'à minima, il démontre une capacité à s'approcher de la bonne réponse par la réflexion.

Le jury attend aussi des candidats une projection sur leur(s) futur(s) métier(s), projection qui ne peut pas se contenter de généralités dépourvues de chair. Il est frappant de ce point de vue que peu, y compris parmi les candidats du concours interne, n'ont eu le bon sens de rencontrer un ou des attachés déjà en fonction pour donner de la consistance à leur projection dans l'avenir. Ce type de démarche ne peut qu'être encouragée.

Le jury attend enfin, et je dirais presque surtout, de la part des candidats une cohérence dans leur démarche. C'est-à-dire qu'ils devraient s'être préparés à être interrogés sur ce qui figure dans leur dossier. Et notamment pour ceux qui ont – quel que soit le concours- une expérience professionnelle, aussi bien publique que privée, le jury est en droit de s'attendre à trouver en face de lui, des candidats sachant se situer dans cet environnement professionnel, ayant connaissance de comment cette activité s'insère dans un cadre plus vaste, au-delà de leur secteur propre d'intervention et ayant réfléchi à ce que cette expérience leur donnera comme atouts dans leurs futures fonctions d'attaché.

La cohérence d'une démarche signifie également que les candidats ont pris conscience que candidater à un concours de recrutement de cadre A de la fonction publique de l'Etat implique d'être capable d'apporter la preuve qu'ils sauront adopter le comportement professionnel attendu. En d'autres termes qu'ils sauront endosser le costume d'un personnel d'encadrement avec son poids de responsabilité, d'agilité intellectuelle et d'exigences managériales, sans que l'habit flotte sur leurs épaules.

Notamment les candidats du concours interne doivent éviter de donner l'impression de vouloir continuer à faire ce qu'ils font dans leur administration actuelle et de la même manière que dans leur corps actuel. Il faut souligner que la réussite au concours n'est en aucun cas un bâton de maréchal destiné à récompenser les qualités démontrées en catégorie B ou C. Ces remarques peuvent d'ailleurs aussi bien valoir pour les candidats du 3<sup>e</sup> concours, beaucoup d'entre eux ayant une expérience dans le secteur public.

Pour les candidats du concours externe, je ne peux que redire à propos de l'oral, ce que j'ai écrit précédemment à propos de l'écrit : une préparation spécifique s'impose. Trop de candidats donnent le sentiment d'avoir considéré que les diplômes détenus par eux avaient valeur de sésame et qu'il leur suffisait de se reposer sur les connaissances acquises sur les bancs de l'Université.

Tous les candidats ont eu à traiter oralement au moins deux mises en situation professionnelle. Cet exercice s'est avéré extrêmement discriminant entre les candidats fournissant des réponses scolaires et ceux démontrant à cette occasion une approche pragmatique de la situation présentée où ils se mettaient spontanément dans une posture d'attaché. Je crois utile de préciser que, compte tenu de l'expérience professionnelle importante des membres des jurys, les cas soumis à la sagacité des candidats étaient largement nourris par ladite expérience et correspondaient donc à des situations réelles ou tout du moins parfaitement plausibles.

Je conclurai cette partie en abordant la question de la gestion du stress par les candidats et sur l'attitude qu'ils doivent adopter vis-à-vis des membres du jury.

Un nombre de candidats extrêmement important a fait montre à l'occasion de l'épreuve orale d'une soumission excessive aux effets du stress. Sans préconiser aucune méthode en particulier, je dois souligner que la gestion du stress relève d'une part de méthodes spécifiques et d'autre part, une fois de plus, de la qualité de la préparation. Il est évident qu'un candidat bien préparé aura une meilleure chance de bien gérer son stress que celui qui arrivera les mains dans les poches.

Au moment de passer un oral d'une grande importance pour lui, il est tout à fait légitime qu'un candidat éprouve une inquiétude, se sente tendu et ne soit pas dans son assiette habituelle. Tous les membres de jurys sont passés par là et connaissent cette sensation désagréable. Ils n'en tiennent donc aucune rigueur au candidat. Et de ce point de vue aussi, le comportement des membres des jurys a été exemplaire.

En revanche, les candidats doivent savoir surmonter cette situation très rapidement et ne pas la laisser prendre le dessus sur leur capacité à réfléchir, à s'exprimer et à fournir une réponse pertinente. Le stress peut être une explication mais pas une excuse. Quelle que soit la b n volence des membres du jury, une r ponse manquante, confuse ou incompl te ne pourra que contribuer   l' chec du candidat. A l'inverse, un stress bien « g r  » peut constituer un atout pour le candidat qui aura su transformer sa tension en  nergie positive et se constituer un « mental de gagnant ».

Il est  galement de bon conseil de rappeler que l' preuve dure 30 minutes et que l'aptitude   tenir la distance et   rester concentr  sur l'int gralit  de l' preuve est un des gages du succ s. On ne saurait donc que recommander aux candidats de ne pas se laisser distraire par une mauvaise r ponse de leur part ou suppos e telle par eux, et de se reconcentrer imm diatement sur la question suivante.

Je dois cependant souligner qu'un « mental de gagnant » n'est pas pour autant synonyme de candidat hautain ou agressif. Ce type de profil ne s'est heureusement trouv  que rarement, mais on ne peut   l' vidence que vivement d conseiller aux candidats de commenter la pertinence des questions pos es, voire de « faire la le on » aux membres du jury ou de prendre la salle d'examen pour un ring de catch verbal.

S'agissant de l'admission, les jurys ont choisi de pourvoir tous les postes et de constituer une courte liste compl mentaire par concours, les derniers inscrits ne disposant certes pas d'une moyenne tr s brillante, c'est un euph misme, mais aucun ne pr sentant non plus un bilan catastrophique.

	Externe	Interne	3 <sup>e</sup> concours
<b>Admis liste principale</b>	<b>39</b>	<b>30</b>	<b>8</b>
Moyenne du dernier admis LP (/20)	10,67	9,35	11,53
<b>Inscrits liste compl�mentaire</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
Moyenne du dernier admis LC (/20)	10,28	9,05	11,38

Plus globalement, les jurys ont, conform ment au souhait du Pr sident, utilis  la quasi-int gralit  de l' chelle des notes, puisqu'elles s' chelonnent tous concours confondu de 3, 34/20 (apr s p r equation)   18/20.

En conclusion d finitive   ce rapport, je me contenterai de rappeler que du point de vue des jurys, il n'y a pas de « bon candidat » type ou de « bon profil » type, qu'aucune formation initiale ou qu'aucun parcours professionnel n'est mieux adapt  qu'un autre pour r ussir l'un ou l'autre des concours d'entr e   l'IRA. Que le seul « bon candidat » est celui qui s'est pr par  sp cifiquement   ce concours, qui s'est pr par  assez en amont, en travaillant r guli rement et avec m thode et qui aura, entre autres, lu et fait son miel de ce rapport comme de tous ceux de mes pr d cesseurs et coll gues.

Pour le jury,

Le Pr sident

Vincent Grenouilleau  
*Administrateur de l'Etat hors-classe*